



Ville de Dreux

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

### Délibération N° 98/2023

#### Retrait de la délibération n° 27/2023

**Portant sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la Ligue contre le cancer**

752

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le huit novembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

#### Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Carine GENTIL, Nadine CHOLIN, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN, Philippe VISERY.

#### Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Josette MARTIN, Caroline VABRE, Sophie WILLEMEN, Isabelle ANTORE donne pouvoir à Nadine TOUTAIN, Nadine LEHOUX, Valérie VERDIER DAUTREME, Jacques DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

#### **Exposé :**

Par délibération N°27/2023 du 28/06/2023, le Conseil d'Administration a autorisé le Vice-Président à attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de la Ligue contre le cancer.

L'objet de cette subvention était défini comme suit :

*« Dans le cadre de l'organisation de la marche d'Octobre Rose qui se tiendra le 21 octobre 2023, au profit de la Ligue contre le Cancer, l'unité locale de Dreux va contribuer à l'achat de K-Way qui seront remis aux marcheurs lors de leur inscription.*

*Pour ce faire, la ligue a sollicité plusieurs entreprises locales et collectivités dans l'objectif de co-financements pour cet achat.*

*Je vous propose de soutenir cette action par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000€. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire du budget principal de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale. »*

Or, la Ligue contre le cancer nous a fait part de son refus de procéder à l'achat desdits K-Way estimant que le montant de la dépense était supérieur aux dons estimés de l'opération. Aussi, le Centre Communal de Dreux a financé cet achat.

Il convient donc de ne pas verser ladite subvention et de procéder au retrait de la délibération N°27/2023 du 28/06/2023.

Je vous demande votre accord pour le retrait de ladite délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,** à l'unanimité,

**ENTENDU** l'exposé de Mounir CHAKKAR,

**Approuve** le retrait de la délibération n° 27/2023.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Président, par délégation de signature  
Le Vice-Président du  
Centre Communal d'Action Sociale



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, somewhat abstract scribble.

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 22 NOV. 2023  
et affichage le 22 NOV. 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing as a stylized, cursive scribble.